

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 791

20 avril 2006

### SOMMAIRE

Allentown S.A., Luxembourg	37932	Info Finance S.A., Luxembourg	37957
Altia Holding S.A., Luxembourg	37924	International Food, S.à r.l.	37922
Appaloosa Advisory Services, S.à r.l.	37927	International Strategic Advisor S.A., Soparfi, Luxembourg	37928
Aquatrans Navigation S.A., Merttert	37950	Jattis 1 S.A., Luxembourg	37948
Arman Amberley, S.à r.l., Luxembourg	37922	Landsis g.e.i.e., Luxembourg	37962
Arthrocare Luxembourg, S.à r.l.	37932	Large Investments, S.à r.l., Luxembourg	37950
Athena Paint Investments S.A., Luxembourg	37932	LM-IS, S.à r.l., Luxembourg	37924
Automatika, S.à r.l., Luxembourg	37935	Mesopolitan International Holding S.A., Luxembourg	37956
Beckmann & Jörgensen Holding S.A., Luxembourg	37949	Mesopolitan International Holding S.A., Luxembourg	37956
Benalex-Luxe S.A.	37957	Motto S.A., Mamer	37951
BIGF, S.à r.l., Leudelange	37957	Newport Investments S.A., Strassen	37956
Bonzai S.A., Luxembourg	37931	Nibeca Holding S.A., Luxembourg	37950
Bridgepoint Europe II Investments, S.à r.l., Luxembourg	37924	Odyssey Group S.A.	37949
Businesstalk S.A., Luxembourg	37962	Odyssey Group S.A., Luxembourg	37949
Cane Investments, S.à r.l., Luxembourg	37950	Prego Holding S.A., Luxembourg	37937
Cartago S.A., Luxembourg	37923	Roses et Fleures Holding S.A., Luxembourg	37949
Coin International, S.à r.l.	37960	S.G.F.P. S.A.H., Luxembourg	37937
Coin International, S.à r.l.	37960	Safrica S.A., Luxembourg	37932
CVC Ray Investor, S.à r.l., Luxembourg	37939	Sainte Hildegarde S.A.	37931
DF Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	37938	SeeReal Technologies S.A., Luxembourg	37923
E.A.V., Europäische Anlagen Verwaltungs AG	37938	Sireo Immobilienfonds No. 4 Alpha, S.à r.l., Luxembourg	37937
Ebiz Finance et Participations S.A., Luxembourg	37937	SSCC Lux III, S.à r.l., Luxembourg	37947
Eiland S.A., Luxembourg	37948	SSCC Lux III, S.à r.l., Luxembourg	37947
European Partners for Electronics Holding S.A.	37923	Stock Bail S.A., Luxembourg	37922
F.C.P.E. Lux, S.à r.l., Luxembourg	37958	Stolt-Nielsen S.A., Luxembourg	37963
Flagstone Holding S.A.	37931	Stolt-Nielsen S.A., Luxembourg	37966
Fleurs de Vignes Investments (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	37948	Sunshining Participations S.A., Luxembourg	37950
Future Innovating Development and Engineering Technologies, S.à r.l., Biwer	37956	Sys-Dis Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	37958
Gerlivita Participations S.A., Luxembourg	37938	Tatami Company S.A., Luxembourg	37939
Gravograph Finance, S.à r.l., Luxembourg	37966	Tatami Company S.A., Luxembourg	37939
GSMP 2006 Onshore, S.à r.l., Luxembourg	37940	Tech Age S.A., Luxembourg	37923
HCEPP Luxembourg Czech Republic IV, S.à r.l., Luxembourg	37960	TrizecHahn Europe, S.à r.l., Luxembourg	37927
HEBB S.A., Luxembourg	37925	Urania Invest S.A., Luxembourg	37966
Hermitage Participations S.A., Luxembourg	37948	Victida, S.à r.l., Luxembourg	37933
Horus Luxe, S.à r.l., Luxembourg	37939	Voyages Sales-Lentz S.A., Bascharage	37962
IBI-Consult, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	37938		

**INTERNATIONAL FOOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 69.395.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 7 juillet 2000 entre:

Société domiciliée: INTERNATIONAL FOOD, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée,  
5, rue Eugène Ruppert,  
L-2453 Luxembourg,  
R.C.S. Luxembourg B 69.395,

et

Domiciliaire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.,  
Société Anonyme,  
5, rue Eugène Ruppert,  
L-2453 Luxembourg,  
R.C.S. Luxembourg B 28.967,

a pris fin avec effet au 23 décembre 2005.

Fait à Luxembourg, le 3 janvier 2006.  
ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01853. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005111.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

**ARMAN AMBERLEY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 92.794.

*Extrait du contrat de cession de parts de la Société prenant effet au 2 mars 2005*

En vertu de l'acte de transfert de parts, prenant effet au 2 mars 2005, LNR CAPITAL SERVICES INC., une société de Floride ayant son siège social au 1601 Washington Avenue, Suite 800, Miami Beach, FL 33139 Etats-Unis d'Amérique, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 250 parts sociales, d'une valeur de 25 EUR chacune, à la société DIESEL LTD., une société des Bermudes ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes.

Luxembourg, le 13 octobre 2005.

H. Boersen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03180. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005188.3/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

**STOCK BAIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 89.728.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15 septembre 2005*

*Résolutions*

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier la résolution suivante:

1. L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur François Dejardin et de Monsieur Jean-Claude Schaeffer de leur poste d'administrateur et décide de nommer en remplacement Monsieur Pascal Hennuy et Monsieur François Differdange, les deux demeurant professionnellement au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg. Les mandats courront jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2010.

2. L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STOCK BAIL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02759. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005397.3/4181/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

**TECH AGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 23, rue Michel Rodange.  
R. C. Luxembourg B 110.562.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2005, du Conseil d'Administration*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 21 octobre 2005 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société de 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg au 23, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2005.

Pour extrait conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02600. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005263.3/1051/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

---

**EUROPEAN PARTNERS FOR ELECTRONICS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 38.657.

—  
La société EURO REVISION S.A. a résilié, avec effet au 15 mars 2006, la convention de domiciliation conclue avec la société EUROPEAN PARTNERS FOR ELECTRONICS HOLDING S.A., 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, Section B, n° 38.657.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

EURO REVISION S.A.

Signature

*Pour le Conseil d'Administration*

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02316. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005269.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

---

**CARTAGO S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 65.784.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2005 que:

- Le siège social a été transféré du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03301. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005286.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

---

**SeeReal TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 112.913.

## EXTRAIT

Il ressort de la décision du conseil d'administration du 16 décembre 2005 que Monsieur Mark Thorsen, avocat, demeurant au 57 D2 sal, Mølleåparken, 2800 Kgs. Lyngby, Danemark, est nommé administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03104. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005430.3/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

---

37924

**ALTIA HOLDING, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 64.526.

—  
DISSOLUTION

*Extrait*

L'Assemblée générale des actionnaires du 2 décembre 2005 a prononcé la clôture de la liquidation et constaté que la société a cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux de la société dissoute seront conservés pendant la durée légale de cinq années à l'adresse de l'ancien siège social de la société.

Pour extrait conforme  
Pour la Société Anonyme en liquidation ALTIA HOLDING  
G. Schosseler / L. Dal Zotto  
Les liquidateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03554. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005292.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

---

**LM-IS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,-.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 83.906.

—  
Suite au changement de nationalité de la société espagnole LM, SOCIEDAD EUROPEA DE TENECIA DE VALORES S.A. en société de nationalité italienne renommée LM ETVE, S.p.A., les mille (1.000) parts sociales de la Société sont détenues dorénavant par LM ETVE, S.p.A.

Luxembourg, le 10 mai 2005.  
LM-IS, S.à r.l.  
M. Magnoni / G. Magnoni  
Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02838. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005302.3/751/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

---

**BRIDGEPOINT EUROPE II INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social EUR 25.000,-.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 79.098.

—  
Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, entre BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, avec siège social au 101, Finsbury Pavement, London EC2A 1 EJ, et EUROPEAN VEHICLE INSPECTIONS, S.à r.l. avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, prenant effet le 21 décembre 2005, que vingt-cinq (25) parts sociales de Classe H de la société à responsabilité limitée BRIDGEPOINT EUROPE II INVESTMENTS, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, sont détenues depuis le 21 décembre 2005 par EUROPEAN VEHICLE INSPECTIONS, S.à r.l., préqualifiée.

Il en résulte que BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED ne détient plus de parts sociales de Classe H dans BRIDGEPOINT EUROPE II INVESTMENTS, S.à r.l. et que EUROPEAN VEHICLE INSPECTIONS, S.à r.l. détient, depuis le 21 décembre 2005, les vingt-cinq (25) parts sociales de Classe H dans BRIDGEPOINT EUROPE II INVESTMENTS, S.à r.l.

Pour mention, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY, S.à r.l.  
Signature  
Gérant  
A. Schwachtgen  
Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08206. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(009386.3/230/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

---

37925

**HEBB S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 113.749.

—  
STATUTS

L'an deux mille cinq, le six décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean Bellion, indépendant, né le 24 avril 1960 à Luxembourg, demeurant 66, rue du X Octobre L-7243 Bereldange.

2.- La société TRAXIMA INTERNATIONAL S.A., société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître André Jean Joseph Schwachtgen, Notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mars 1996, établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, société immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 54.348, ici représentée par son Président Administrateur-Délégué Monsieur Nico Hansen, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1969 à Differdange, demeurant 12, rue Jean Engel L-7793 Bissen.

3.- Monsieur Gaston Err, retraité, né le 28 avril 1947 à Luxembourg, demeurant 4, avenue de la Gare L-4734 Pétange.

4.- Monsieur Roland Breyer, retraité, né le 2 juin 1943 à Pétange, demeurant 1, rue de Alliés L-4710 Pétange.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de HEBB S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la gestion de patrimoine immobilier.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310 EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3<sup>e</sup> mardi du mois de juin à 10 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Jean Bellion .....	25 actions
2.- TRAXIMA INTERNATIONAL S.A. ....	25 actions
3.- Monsieur Gaston Err. ....	25 actions
4.- Monsieur Roland Breyer .....	25 actions
Total .....	100 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000 EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille sept cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a) Monsieur Jean Bellion, préqualifié;
- b) Monsieur Nico Hansen préqualifié;
- c) Monsieur Gaston Err, préqualifié;

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

la société MGI FISOGEST, S.à r.l., ayant son siège social 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg et société immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 20.114.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

5.- Le siège social est établi à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Nico Hansen, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa signature individuelle, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Hansen, G. Err, R. Breyer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, vol. 151S, fol. 18, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

J. Elvinger.

(011553/211/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

**APPALOOSA ADVISORY SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 83.874.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation entre:

Société domiciliée: APPALOOSA ADVISORY SERVICES, S.à r.l.,

Société Anonyme,  
73, Côte d'Eich,  
L-1450 Luxembourg,  
R.C.S. Luxembourg: B 83.874,

et

Domiciliataire: FIRST TRUST,  
Société Anonyme,  
73, Côte d'Eich,  
L-1450 Luxembourg,  
R.C.S. Luxembourg: B 80.068,

a pris fin avec effet au 30 novembre 2005.

Fait à Luxembourg, le 29 décembre 2005.

FIRST TRUST

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02840. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005310.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

**TrizecHahn EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1542 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.

R. C. Luxembourg B 71.480.

*Resolution of the sole partner of the company*

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil de gérance que le nom de l'associé de la société a été changé avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2006 de TrizecHahn CORPORATION à

TRIZEC CANADA INC.,

ayant le siège social à

BCE Place, 181 Bay Street, Toronto, Ontario M5J 2T3, Canada,

avec N° de Registre 434041-8, Canada.

Luxembourg, le 13 janvier 2006.

Pour la société TrizecHahn EUROPE, S.à r.l

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03454. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005415.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

**INTERNATIONAL STRATEGIC ADVISOR S.A., Société Anonyme - Soparfi.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 113.750.

**STATUTS**

L'an deux mille cinq, le six décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1) Mademoiselle Katiuscia Carraesi, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- 2) Mademoiselle Nicoletta Leone, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de INTERNATIONAL STRATEGIC ADVISOR S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 6.** Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

**Administration - Surveillance**

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur, ainsi nommé par l'assemblée générale des actionnaires, achève le mandat de celui qu'il remplace.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, indiqué dans les convocations, ou de l'étranger.



Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur, confirmés par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées séparément par tous les administrateurs.

**Art. 9.** En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopies seront annexés au procès-verbal de la délibération.

**Art. 10.** De chaque séance du conseil d'administration, il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 11.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 12.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 13.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 14.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes opérations de la société.

Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

**Art. 15.** Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

### Assemblée générale

**Art. 16.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 3<sup>e</sup> vendredi du mois d'avril à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

**Art. 18.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

**Art. 19.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

**Art. 20.** Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 21.** L'Assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

**Art. 22.** L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par celui qui le remplace.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur.

**Art. 23.** Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 24.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit 31 décembre de chaque année.

**Art. 25.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 26.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

#### **Disposition générale**

**Art. 27.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le 3<sup>e</sup> vendredi du mois d'avril à 14.00 heures en 2006.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cents euros.

#### *Souscription*

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1. Katuscia Carraesi . . . . .	155 actions
2. Nicoletta Leone . . . . .	155 actions
Total . . . . .	310 actions

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
  - a) Monsieur Marco Cameroni, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, Président;
  - b) Madame Marie-Louise Schmit, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal;
  - c) Monsieur Andrea Giovanni Carini, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Claude Weis, comptable, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2008.

5. Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé, après décision préalable de l'assemblée générale, à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.

6. L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. Carraesi, N. Leone, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, vol. 151S, fol. 19, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

J. Elvinger.

(011555/211/195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

**BONZAI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 85.647.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2005 que:

i) Monsieur Andrea de Maria, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg; Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement de Messieurs Bruno Beernaerts et David de Marco, démissionnaires.

ii) Le siège social de la société a été transféré de son siège actuel au 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03298. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005339.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

**SAINTE HILDEGARDE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 50.988.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un courrier recommandé reçu au siège social de la société, que la FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIÉS S.A. a dénoncé le siège social de la société avec effet immédiat en date du 28 décembre 2005.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01019. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005487.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

**FLAGSTONE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 61.072.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un courrier recommandé reçu au siège social de la société, que la FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIÉS S.A. a dénoncé le siège social de la société avec effet immédiat en date du 28 décembre 2005.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM01928. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(005494.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

**ATHENA PAINT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 18.723.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 2 décembre 2005*

A l'assemblée générale ordinaire (rapportée du 25 mars 2005) des actionnaires de ATHENA PAINT INVESTMENTS S.A., il a été décidé comme suit:

- de reconduire les mandats de Messieurs P.W. Fearnhead, P.J. Milne, et C.J. Sinclair, administrateurs, et le mandat de DELOITTE S.A., commissaire aux comptes, pour une période d'une année jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2005.

Pour extrait sincère et conforme  
ATHENA PAINT INVESTMENTS S.A.

Signature  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07438. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005420.3/4642/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

**SAFRICA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 24.830.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 21 janvier 2004, les mandats des Administrateurs MM. Davide Enderlin, Jean Bodoni et Guy Baumann ont été renouvelés pour la durée de six ans. AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de Mme Myriam Spiroux-Jacoby, également pour la durée de six ans. Tous les mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2010. M. Davide Enderlin a été confirmé dans sa fonction d'Administrateur-délégué et de Président.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour SAFRICA S.A., Société Anonyme  
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme  
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02564. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005469.3/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

**ALLENTOWN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 69.939.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05711, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2006.

ALLENTOWN S.A.  
A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani  
Administrateur / Administrateur

(009181.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

**ARTHROCARE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 79.875.

En date du 23 décembre 2005, la société ALTER DOMUS, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 65.509 ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a décidé de dénoncer le siège social de la société ARTHROCARE LUXEMBOURG, S.à r.l., qui n'est donc plus situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02976. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005624.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

**VICTIDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.

R. C. Luxembourg B 113.771.

—  
STATUTS

L'an deux mille cinq, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur Jean-Yves Hergott, ingénieur, né à Sarreguemines, France, le 17 décembre 1969, demeurant F-57570 Boust, 15, rue Saint Martin (France).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

**Titre I<sup>er</sup>. - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de VICTIDA, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet le conseil, la recherche, le développement, la production et la commercialisation d'équipement, de logiciels ou de biens pour la production dans tous les secteurs de l'activité industrielle.

La société peut prêter tous les services connexes ou complémentaires auxdites activités ou de nature à favoriser la réalisation ou l'extension de son objet social.

La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En général, la société peut, sans limitation, faire toutes opérations et effectuer toutes transactions commerciales, industrielles et/ou financières de nature à favoriser ou faciliter la réalisation ou l'extension de son objet social.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

**Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

##### *Souscription et libération des parts sociales*

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Jean-Yves Hergott, préqualifié, et libérées entièrement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

##### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

2.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Jean-Yves Hergott, ingénieur, né à Sarreguemines, France, le 17 décembre 1969, demeurant F-57570 Boust, 15, rue Saint Martin (France).

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-Y. Hergott, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 janvier 2006, vol. 535, fol. 36, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 janvier 2006.

J. Seckler.

(011782/231/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

**AUTOMATIKA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 113.772.

—  
STATUTS

L'an deux mille cinq, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur Raphaël Vogrig, ingénieur, né à Saint-Mihiel, France, le 19 juin 1960, demeurant à F-55300 Vaux les Pala-meix, 2, rue Alain Fournier (France).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsa-bilité limitée qu'il constitue par la présente.

**Titre I<sup>er</sup>. - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pour-ront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de AUTOMATIKA, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet le conseil, la recherche, le développement, la production et la commercialisation d'équipement, de logiciels ou de biens pour la production dans tous les secteurs de l'activité industrielle.

La société peut prêter tous les services connexes ou complémentaires auxdites activités ou de nature à favoriser la réalisation ou l'extension de son objet social.

La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autre-ment; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En général, la société peut, sans limitation, faire toutes opérations et effectuer toutes transactions commerciales, in-dustrielles et/ou financières de nature à favoriser ou faciliter la réalisation ou l'extension de son objet social.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

**Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout mo-ment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

##### *Souscription et libération des parts sociales*

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Raphaël Vogrig, préqualifié, et libérées entièrement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

##### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

2.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Raphaël Vogrig, ingénieur, né à Saint-Mihiel, France, le 19 juin 1960, demeurant à F-55300 Vaux les Palameix, 2, rue Alain Fournier (France).

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Vorig, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 janvier 2006, vol. 535, fol. 36, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 janvier 2006.

J. Seckler.

(011784/231/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.



**PREGO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 79.948.

DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 22 décembre 2005, que la liquidation de la société, décidée en date du 30 décembre 2004, a été clôturée et que PREGO HOLDING S.A. a définitivement cessé d'exister.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

*Pour PREGO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding liquidée*  
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme  
*Liquidateur*

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02562. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005476.3/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

**S.G.F.P. S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 67.566.

DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 19 décembre 2005, que la liquidation de la société, décidée en date du 25 octobre 2005, a été clôturée et que S.G.F.P. S.A. a définitivement cessé d'exister.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

*Pour S.G.F.P. S.A., Société Anonyme Holding liquidée*  
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme  
*Liquidateur*

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02561. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005482.3/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

**SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 ALPHA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 103.539.

Par décision de l'associé unique de la société du 21 décembre 2005, M. Uwe Druckenmüller, Mainzer Strasse 38, D-55257 Budenheim a été nommé au Conseil de gérance pour une durée illimitée en remplacement de M. Günther P. Schleip qui a démissionné avec effet au 21 décembre 2005.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

*Pour SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 ALPHA, S.à r.l. Société à responsabilité limitée*  
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02558. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005490.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

**EBIZ FINANCE ET PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 74.608.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05799, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

*Signature.*

(009194.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

**E.A.V., EUROPÄISCHE ANLAGEN VERWALTUNGS AG, Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 11.507.

EXTRAIT

Il résulte d'un courrier recommandé reçu au siège social de la société, que la FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIÉS S.A. a dénoncé le siège social de la société avec effet immédiat en date du 28 décembre 2005.

Par ailleurs en date du 19 décembre 2005, le Commissaire aux Comptes de la société Monsieur Georges Kioes a démissionné de ses fonctions avec effet immédiat.

En date du 20 décembre 2005, le Docteur Horst Eisenmann a démissionné de son poste d'Administrateur avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01018. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(005492.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

**IBI-CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 4, rue Xavier Brasseur.

R. C. Luxembourg B 89.384.

Objet: Changement d'adresse du Siège Social

Madame, Monsieur,

Je soussigné Franck Danoizel, Gérant de la société IBI CONSULT, S.à r.l., atteste par la présente que le siège social de la société sus-nommée se trouve désormais à l'adresse suivante:

4, rue Xavier Brasseur, L-4040 Esch-sur-Alzette (ancienne adresse: 30, bld J.F. Kennedy à Esch-sur-Alzette).

Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 2006.

IBI CONSULT, S.à r.l.

F. Danoizel

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03984. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(005495.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

**DF LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 111.398.

*Extrait des résolutions prises par les gérants*

Les gérants ont décidé:

1. de transférer le siège social de la Société du 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006;

2. d'approuver la démission de Monsieur Jean Brucher en tant que gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03141. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005543.3/984/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

**GERLIVITA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 53.265.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05789, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Signature.

(009198.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

**TATAMI COMPANY S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 59.400.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg. Monsieur Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'Administration, en remplacement de Mme Birgit Mines-Honneff, démissionnaire. Monsieur Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, avec effet au 30 septembre 2002.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour TATAMI COMPANY S.A., Société Anonyme  
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme  
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02550. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005505.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

**TATAMI COMPANY S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 59.400.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 16 avril 2002, les mandats des Administrateurs Mme Birgit Mines-Honneff, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, M. Albert Pennacchio, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, M. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et M. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg ainsi que celui du Commissaire aux comptes Mme Isabelle Arend, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour TATAMI COMPANY S.A., Société Anonyme  
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme  
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02551. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005506.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

**CVC RAY INVESTOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 106.993.

*Extrait de la résolution prise par les gérants*

Les gérants ont décidé:

- de transférer le siège social de la Société du 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03138. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005545.3/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

**HORUS LUXE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 112.049.

*Extrait de la résolution prise par le gérant en date du 30 décembre 2005*

Le gérant a décidé:

- de transférer le siège social de la Société du 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03131. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005546.3/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

**GSMP 2006 ONSHORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 113.776.

 —  
 STATUTES

In the year two thousand and six, on the ninth day of January.  
 Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

GS MEZZANINE PARTNERS 2006 ONSHORE FUND L.P., a Delaware limited partnership with registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (United States of America) and registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under number 4088921, represented by M<sup>e</sup> Laura Rossi, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on January 6, 2006.

Which proxy shall be signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declared to form:

**Title I. - Object, Denomination, Registered office, Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the laws of August 10th, 1915 on commercial companies and of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended and the law of December 28th, 1992 on unipersonal limited liabilities companies, and the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The denomination of the company is GSMP 2006 ONSHORE, S.à r.l.

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** Notwithstanding any other provision of these articles of incorporation to the contrary, the company shall at all times comply with each of the following covenants and restrictions that, as to itself, it:

(a) except as otherwise required by law, and without the affirmative vote of the Board of Managers, shall not engage in, seek or consent to any change in its legal structure;

(b) shall not permit any transfer of shares in itself, except as otherwise permitted herein;

(c) shall (a) maintain its bank accounts, books and records separate from the bank accounts, books and records of any other person or entity, (b) otherwise ensure that the bank accounts, books and records of the company reflect the separate existence of the company and its assets and (c) file its own tax returns;

(d) shall engage in transactions and conduct all other business activities in its own name and present itself to the public as a private limited liability company separate from the shareholders or any affiliate of any of them (including by using its own stationery for written communications);

(e) shall maintain its financial statements, accounting records, and other entity documents separate from any other person or entity, and the company's financial statements shall show its assets separate and apart from those of any other person or entity, and the company shall not have its assets listed on the financial statement of any other entity, except that the company's assets may be included in a consolidated financial statement of its affiliate(s) provided that (i) appropriate notation shall be made on such consolidated financial statements to indicate the separateness of the company and such affiliate(s) and to indicate that the company's assets and credit are not available to satisfy the debts and other obligations of such affiliate(s) or any other person or entity and (ii) such assets shall be listed on the company's own separate balance sheet;

(f) does not intend to become insolvent or fail to pay its debts and liabilities from its funds or assets as the same shall become due to the extent sufficient funds are available;

(g) shall not engage in any transaction with any affiliate involving any intent to hinder, delay or defraud any person or entity;

(h) shall maintain an arm's-length relationship, and shall not be or become operationally dependent on, with any affiliate;

(i) to the extent that it shall share the same officers or other employees as any of its shareholders or affiliates, shall allocate fairly and reasonably the salaries and expenses related to providing benefits to such officers and other employees among itself and such shareholders or affiliates;

(j) to the extent that it shall jointly contract with any of its shareholders or affiliates to do business with vendors or service providers or shall otherwise share overhead expenses (including for shared office space), shall allocate fairly and reasonably such costs among itself and such shareholders or affiliates;

(k) to the extent that it shall contract to do business with vendors or service providers where the goods and services provided are partially for the benefit of any other person, shall allocate fairly and reasonably such costs among itself and such persons for whose benefit the goods and services are to be provided;

(l) shall allocate fairly and reasonably any shared expenses including, without limitation, rent for shared office space and shall use separate stationery, invoices and checks bearing its own name and shall pay for any services performed for the company by employees of its affiliates;

(m) shall correct any known misunderstanding regarding its separate existence and identity;

(n) shall take all appropriate action necessary to maintain its existence as a private limited liability company duly organized and validly existing under the laws of Luxembourg;

(o) shall take all appropriate action to comply with the laws of Luxembourg;

(p) shall observe strictly all organizational and procedural matters and formalities required by these articles of incorporation and by applicable law and shall keep accurate and proper books and records of account;

(q) shall at all times ensure that its funds will be clearly traceable at each step in any financial transaction and shall maintain its assets in such a manner that it will not be costly or difficult to segregate, ascertain or identify its individual assets from those of any other person or entity;

(r) shall ensure that decisions with respect to its business and daily operations shall be and have been duly authorized in accordance with these articles of incorporation and in accordance with applicable law; and

(s) shall ensure that all decisions with respect to its business will be made by appointed representatives, in accordance with its constitutive legal documents.

**Art. 6.** The company is formed for an unlimited period.

#### **Title II. - Capital, Parts**

**Art. 7.** The capital is fixed at 15,000.- EUR (fifteen thousand Euro), represented by 600 (six hundred) shares with a nominal value of 25.- EUR (twenty-five Euro) each, entirely subscribed for and fully paid up.

**Art. 8.** Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

**Art. 9.** The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 10.** A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

#### **Title III. - Management**

**Art. 11.** The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders. The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such

meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favorable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

**Art. 12.** The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

The Board of Managers, to the fullest extent permitted by law, shall consider only the interests of the company, and, if the company is insolvent, the company's creditors and the requirements of the law, in acting or otherwise voting on the matter for which its approval is required.

Without approval of the Board of Managers, unless otherwise required by law, neither the company nor the shareholders, nor any other person or entity on behalf of the company, shall (i) file or consent to the filing of a bankruptcy, insolvency or reorganization petition, case or proceeding or otherwise institute insolvency proceedings or otherwise seek any relief under laws relating to the relief from its debts or the protection of debtors generally, (ii) seek or consent to the appointment of a receiver, liquidator, conservator, assignee, trustee, sequestrator, custodian or any similar official for the company or all or any portion of its assets, (iii) make any assignment for the benefit of the company's creditors or (iv) take any action in furtherance of any of the foregoing or that might reasonably be expected to cause the company to become insolvent.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 13.** The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

**Art. 14.** The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to 3,000.- EUR (three thousand Euro). For decisions having a value of an amount over 3,000.- EUR (three thousand Euro), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

**Art. 15.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

#### **Title IV. - General meeting of the shareholders**

**Art. 16.** The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg.

Attendance by virtue of proxy is possible.

#### **Title V. - Financial year, Profits, Reserves**

**Art. 17.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2006.

**Art. 18.** Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

**Art. 20.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

**Art. 21.** In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

**Art. 22.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

#### *Subscription*

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

GS MEZZANINE PARTNERS 2006 ONSHORE FUND L.P. ....	600 shares
Total .....	600 shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 15,000.- EUR (fifteen thousand Euro) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro (2,000.- EUR).

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at five (5).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:
  1. Ulrika Werdelin, Managing Director, born on August 18, 1969 in Örnäset, Sweden, professionally residing at Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, United Kingdom;
  2. Gerard Meijssen, Managing Director, born on August 29th, 1966, in Monnickendam, The Netherlands, professionally residing in Strawinskylaan 1207, 1077 XX Amsterdam, The Netherlands;
  3. Eric Goldstein, Vice President, born on June 4, 1974 in New York, United States of America, professionally residing at 85 Broad Street, New York NY 10004, United States of America;
  4. Steffen Kastner, Managing Director, born on May 8, 1964 in Karlsruhe, Germany, professionally residing at Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, United Kingdom;
  5. Rosa Villalobos, Managing Director, born on July 5, 1972 in Barcelona, Spain, professionally residing at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- 3) The company shall have its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mille six, le neuf janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

GS MEZZANINE PARTNERS 2006 ONSHORE FUND L.P., un limited partnership, constitué et opérant sous le droit du Delaware, avec siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (Etats-Unis d'Amérique) et immatriculé auprès du Office of the Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4088921, représenté par M<sup>e</sup> Laura Rossi, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 6 janvier 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

#### **Titre 1<sup>er</sup>. - Objet, Dénomination, Siège social, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est GSMP 2006 ONSHORE, S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** Nonobstant toute disposition contraire contenue dans les présents statuts, la société se conformera à chacune des stipulations et restrictions suivantes, de sorte qu'elle s'engage à:

(a) sauf disposition contraire de la loi, ne pas s'engager dans, rechercher ou consentir à, sans le vote préalable et affirmatif du Conseil de Gérance, tout changement dans sa structure légale;

(b) ne pas autoriser les transferts de parts sociales, sauf dans les limites admises par les présents statuts;

(c) avoir (a) des comptes bancaires, livres comptables et registres distincts de ceux de toute autre personne ou entité, (b) s'assurer que les comptes bancaires, livres comptables et registres de la société reflète l'existence séparée de la société et de ses avoirs et (c) remplir ses propres déclarations fiscales;

(d) participer à des transactions et poursuivre toute autre activité en rapport avec son objet en son nom propre et se présenter au public comme société à responsabilité limitée indépendante de ses associés ou toute société affiliée de l'un d'entre eux (y compris en utilisant ses fournitures de bureau propres pour toute communication écrite);

(e) conserver ses comptes, registres comptables et tout autre document, séparés de toute autre personne ou entité, et les comptes de la société détailleront ses avoirs de manière séparée et indépendante de toute autre personne ou entité et les avoirs de la société ne seront repris dans les comptes consolidés de sa/ses société(s) affiliée(s), à moins que lesdits comptes consolidés (i) ne mentionnent expressément l'indépendance entre la société et sa/ses société(s) affiliée(s) et d'indiquer que les avoirs et crédit de la société ne sont pas à la disposition desdites sociétés affiliées ou toute autre personne pour couvrir leurs dettes et autres obligations et (ii) ses avoirs devront être repris dans les comptes séparés de la société;

(f) ne pas envisager de devenir insolvable ou de ne plus payer ses dettes avec ses fonds ou avoirs, lorsque celles-ci viendront à échéance, sous réserve que la société ait des ressources suffisantes;

(g) ne pas participer dans une transaction avec une société affiliée visant à entraver, retarder ou frauder une personne ou entité;

(h) entretenir une relation d'indépendance avec, et devenir opérationnellement dépendante de, toutes ses sociétés affiliées;

(i) pour autant qu'elle partage les mêmes agents et employés que ses associés ou sociétés affiliées, répartir de façon équitable et raisonnable, entre elle, ses associés ou les sociétés affiliées, les salaires et dépenses constituant une rémunération pour ces derniers;

(j) dans la mesure où la société signe un contrat conjointement avec ses associés ou sociétés affiliées afin d'entrer en relation commerciale avec des vendeurs ou fournisseurs de services ou partagent des dépenses fixes (y compris les dépenses de location de bureau), répartir ces dépenses de façon équitable et raisonnable, entre elle, ses associés ou les sociétés affiliées;

(k) dans la mesure où la société signe un contrat conjointement avec ses associés ou sociétés affiliées afin d'entrer en relation commerciale avec des vendeurs ou fournisseurs de services, alors que ces services sont en partie rendus au profit d'une autre personne, répartir ces dépenses de façon équitable et raisonnable, entre elle, ses associés ou les sociétés affiliées, ces dépenses au profit desquels ces services sont fournis;

(l) répartir de façon équitable et raisonnable toutes les dépenses partagées, y compris sans limitation, les dépenses pour location de bureau et utiliser des fournitures de bureau, factures et chèques portant sa propre dénomination et payer pour tout service rendu à la société par les employés de ses sociétés affiliées;

(m) clarifier tout malentendu relatif à son existence indépendante et son identité;

(n) faire tout le nécessaire pour conserver son existence en tant que société à responsabilité limitée organisée et existant valablement sous le droit luxembourgeois;

(o) faire tout le nécessaire pour se soumettre et observer les lois du Luxembourg;

(p) observer strictement les formalités organisationnelles et procédurales applicables en vertu des dispositions des présents statuts et en vertu de la loi applicable et avoir ses propres livres et registres comptables;

(q) toujours s'assurer que ses fonds sont retraçables dans chaque transaction financière et conserver ses avoirs de la manière la moins coûteuse ou la moins difficile afin de permettre de retracer, individualiser et vérifier ses propres avoirs de ceux de toute autre personne ou entité;



(r) s'assurer que les décisions relatives à son objet social et aux affaires quotidiennes ont été valablement prises et sont conformes aux dispositions contenues dans les présents statuts et à la loi applicable; et

(s) s'assurer que toutes les décisions en rapport avec son objet social sont prises par les personnes nommées à cet effet conformément aux dispositions des présents statuts.

**Art. 6.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

### **Titre II.- Capital - Parts**

**Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à 15.000,- EUR (quinze mille euros) divisé en 600 (six cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

**Art. 9.** La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 11.** La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement singées par le Président de la réunion ou par deux gérants.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

Dans les limites autorisées par la loi, le Conseil de Gérance prend en compte uniquement les intérêts de la société, et, si la société devient insolvable, les créanciers de la société, ainsi que les dispositions de la loi, qui l'obligent à agir ou autrement à voter sur les questions pour lesquelles son accord est requis.

Ni la société, ni les associés, ni toute autre personne ou entité agissant pour le compte de la société, ne peuvent (i) déposer ou consentir au dépôt d'une requête de mise en faillite, d'insolvabilité ou de réorganisation ou autrement entamer une procédure d'insolvabilité ou, par application de lois y relatives, demander l'assistance en relation avec ses dettes ou protection des débiteurs en général, (ii) rechercher ou consentir à la nomination d'un administrateur judiciaire, liquidateur, conservateur, curateur ou autre pour la société ou toute partie de ses avoirs, (iii) procéder à toute cession au profit des créanciers de la société ou (iv) faire d'acte visant à favoriser l'avancement de ce qui précède ou qui puisse faciliter l'insolvabilité de la société, sans l'accord préalable du Conseil de Gérance et sauf disposition contraire de la loi.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

**Art. 14.** La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de 3.000,- EUR (trois mille euros).

Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à 3.000,- EUR (trois mille euros), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

**Art. 16.** L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg.

La représentation au moyen de procuration est admise.

#### **Titre V. - Année comptable, Profits, Réserves**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

**Art. 18.** Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

**Art. 19.** Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

**Art. 20.** Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

**Art. 21.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

37947

*Souscription*

Les statuts ayant été établis, la comparante déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

GS MEZZANINE PARTNERS 2006 ONSHORE FUND L.P. ....	600 parts sociales
Total .....	600 parts sociales

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 15.000,- EUR (quinze mille euros) par part par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille euros (2.000,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et il a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. Ulrika Werdelin, Managing Director, née le 18 août 1969 à Örnäset, Suède, demeurant professionnellement à Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, United Kingdom;

2. Gerard Meijssen, Managing Director, né à Monnickendam, Pays-Bas, le 29 août 1966, demeurant professionnellement à Strawinskylaan 1207, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas;

3. Eric Goldstein, Vice Président, né le 4 juin 1974 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 85 Broad Street, New York NY 10004, United States of America;

4. Steffen Kastner, Managing Director, né le 8 mai 1964 à Karlsruhe, Allemagne, demeurant professionnellement à Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, United Kingdom;

5. Rosa VILLALOBOS, Managing Director, née le 5 juillet 1972 à Barcelone, Espagne, demeurant professionnellement au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

3) Le siège social de la société est établi à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signés avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: L. Rossi, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 21, case 3. – Reçu 150 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 janvier 2006.

P. Bettingen.

(011873/202/472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

**SSCC LUX III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 82.208.

L'actif net au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05848, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Signature.

(009167.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

**SSCC LUX III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 82.208.

L'actif net au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05845, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Signature.

(009155.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

37948

**JATTIS 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X-Septembre.  
R. C. Luxembourg B 65.931.

*Extrait des décisions prises en date du 21 avril 2005 par le Conseil d'Administration de la société*

Il a été décidé de radier M. Abdulla Silim, et de nommer comme nouvel administrateur M. Sammy Haress avec effet au 21 avril 2005, de telle façon que les administrateurs à partir de cette date sont:

- Madame Petra J.S. Dunselman, demeurant au 52-54, avenue du X-Septembre, L-2550 Luxembourg;
- M. Sammy Haress, demeurant à Jeddah, Saudi Arabia;
- AMACO (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social au 52-54, avenue du X-Septembre, L-2550 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait certifié conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM05877. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009111.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

**EILAND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 90.311.

*Extrait des décisions prises en date du 26 septembre 2005 par le Conseil d'Administration de la société*

Il a été décidé de radier M. Krier Marcel, et de nommer comme nouvel administrateur Madame Cammans Zamyra avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2005, de telle façon que les administrateurs à partir de cette date sont:

- Madame Petra J.S. Dunselman, demeurant au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;
- Madame Cammans Zamyra, demeurant au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;
- AMACO (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Extrait certifié conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM05874. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009117.3/984/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

**FLEURS DE VIGNES INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 98.075.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM05902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

*FLEURS DE VIGNES INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.*

*MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.*

*Gérant*

*Signatures*

(009183.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

**HERMITAGE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 69.598.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05787, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Signature.

(009199.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

**ODYSSEY GROUP S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 50.331.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Lausanne le 5 juillet 2004*

*Attendees:*

Antoine Duchateau - AD,  
Philippe Planchat - PP,  
Denis Gonseth - DG,  
Kurt Oesch - KO,  
Philippe Sauthier - PS,  
Olivier Coune - OC,  
Michel Delloye (for Cytifinance) - MD,  
Charlie Barrass - CB,  
Guy Eggermont - CB.

Ricardo Portabella a donné sa démission en date du 15 juin 2004. Cette démission est acceptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

*Pour le Conseil d'Administration*

G. Eggermont / A. Duchateau

*Secrétaire / Président du Conseil*

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02459. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(009112.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

---

**ODYSSEY GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 50.331.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02453, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2006.

A. Duchateau

*Chief Executive Officer*

(009115.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

---

**BECKMANN & JÖRGENSEN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 43.101.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM05900, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

*BECKMANN & JÖRGENSEN HOLDING S.A.*

*MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.*

*Administrateur-Délégué*

*Signatures*

(009184.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

---

**ROSES ET FLEURES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 79.516.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05784, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

*Signature.*

(009202.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

---

**CANE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R. C. Luxembourg B 98.194.

—  
Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM05894, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

CANE INVESTMENTS, S.à r.l.

P. van Denzen

Gérant

(009188.3/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

---

**LARGE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R. C. Luxembourg B 97.591.

—  
Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM05893, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

LARGE INVESTMENTS, S.à r.l.

P. van Denzen

Gérant

(009189.3/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

---

**NIBECA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 80.835.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05785, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Signature.

(009205.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

---

**SUNSHINING PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 79.789.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05793, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Signature.

(009209.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

---

**AQUATRANS NAVIGATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6673 Merttert, 30, Cité Pierre Frieden.  
R. C. Luxembourg B 43.198.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Grevenmacher, le 12 janvier 2006, réf. Vol. 171, fol. 82, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 25 janvier 2006.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES

Signature

(009213.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

---

**MOTTO S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider.  
R. C. Luxembourg B 113.762.

 —  
**STATUTES**

In the year two thousand and six, on the twenty-third day of January.  
Before Maître Léon Thomas called Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- 1) Mr John Kristensen, executive advisor, M.Sc., residing at Nylandsvej 45A, DK-2690 Karlslunde, Denmark, here represented by Mr Torben Rasmussen, managing director, residing at L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider, by virtue of a proxy under private seal given on 14 January 2006.
- 2) Mr Flemming Ast, businessman, residing at Ordrup Jagtvej 179, 1.tv, DK-2920 Charlottenlund, Denmark, here represented by Mr Torben Rasmussen, prenamed, by virtue of a proxy under private seal given on 14 January 2006.
- 3) Mr Lars Ballieu Christensen, Consultant, Ph.D, cand.comm., residing at Godthåbsvej 18, DK-3400 Hillerød, Denmark, here represented by Mr Torben Rasmussen, prenamed, by virtue of a proxy under private seal given on 14 January 2006.
- 4) The company SHARIES S.A., having its registered office at L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider, R.C.S. Luxembourg number B 75.485, represented by Mr Torben Rasmussen, prenamed, by virtue of a proxy under private seal given on 18 January 2006.

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder, acting as here above stated, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The said appearing parties, duly represented, have established as follows the Articles of Incorporation of a company under the form of a société anonyme to be organized between themselves:

**Title 1. Name, Registered office, Object, Duration, Corporate capital**

**Art. 1.** There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be MOTTO S.A.

The said company shall have its registered office in Mamer.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The company shall have an unlimited duration.

**Art. 2.** The purpose of the company is the development and commercialisation of products and software for fixed and mobile devices.

The company can make acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds or of any liquid funds, the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guaranties or in any other way.

The company has also as purpose the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goals.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) represented by 1,000 (one thousand) shares of EUR 31.- (thirty-one Euro) each.

All the shares shall be in bearer form or in registered form at the Shareholder's request.

The subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

## Title 2. Management and supervision

**Art. 4.** The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum six years. The directors shall be re-eligible.

**Art. 5.** With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

**Art. 6.** The Board of Directors may delegate all or part of its power relating to the daily management and representation of the company in relation with this management to a director, officer, manager or other agents, being a shareholder or not.

The delegation to a member of the Board of Directors is submitted to the prior authorization of the general meeting.

The first managing director will be appointed by the extraordinary general meeting which will follow the incorporation of the Company.

The company shall be bound by the sole signature of the Board of Director's delegate or by the collective signature of two directors.

**Art. 7.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

**Art. 8.** The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

**Art. 9.** The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

## Title 3. General meeting and distribution of profits

**Art. 10.** The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

**Art. 11.** The annual meeting of shareholders shall be held on the 1st Wednesday of June at 2.30 p.m. at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

**Art. 12.** By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

## Title 4. Accounting year, Dissolution

**Art. 13.** The accounting year shall begin on 1st January and end on 31st December of each year.

**Art. 14.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

## Title 5. General provisions

**Art. 15.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

### *Transitory provisions*

1. The first accounting year will start on the date of incorporation of the Company and will end on December 31, 2006.
2. The first annual general meeting will be held in 2007.

### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed as follows:

1) by Mr John Kristensen, prenamed, one hundred and eighty shares . . . . .	180
2) by Mr Flemming Ast, prenamed, one hundred and eighty shares . . . . .	180
3) by Mr Lars Ballieu Christensen, prenamed, one hundred and eighty shares . . . . .	180
4) by the company SHARIES S.A., prenamed, four hundred and sixty shares . . . . .	460
Total: one thousand shares . . . . .	1,000



All the shares have all been fully paid up in cash so that the amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

*Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately EUR 2,000.- (two thousand Euro).

*Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named persons, duly represented, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1) The registered office of the company is: 11, rue Jean Schneider, L-8272 Mamer.

The general meeting authorizes the board of directors to fix at any time a new registered office within the municipality of the registered office.

2) The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

3) Are appointed as directors:

a) Mr Torben Rasmussen, managing director, born on 26 March 1960 in Aaby (Denmark), residing at 11, rue Jean Schneider, L-8272 Mamer;

b) Mr Flemming G. Petersen, businessman, born on 4 May 1947 in Århus, (Denmark), residing at Skt. Pauls Kirkeplads 9, DK-8000 Århus C (Denmark);

c) Mr John Kristensen, executive advisor, M.Sc., born on 28 November 1967 in Gentofte, (Denmark), residing at Nylandsvej 45A, DK-2690 Karlslunde, (Denmark).

4) Is appointed as statutory auditor:

- The company FIDUCONCEPT, S.à r.l., having its registered office in L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, R.C.S. Luxembourg B 38.136.

5) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2011.

6) Mr Torben Rasmussen, prenamed, is appointed as managing director, all powers are delegated to him.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, duly represented, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Bonnevoie, in the Office, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the proxyholder, acting as here above stated, known to the notary by surname, name, civil status and residence, he signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur John Kristensen, executive advisor, M.Sc., demeurant à Nylandsvej 45A, DK-2690 Karlslunde, Danemark, représenté par Monsieur Torben Rasmussen, administrateur-délégué, demeurant à L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 janvier 2006.

2) Monsieur Flemming Ast, homme d'affaires, demeurant à Ordrup Jagtvej 179, 1.tv, DK-2920 Charlottenlund, Danemark,

représenté par Monsieur Torben Rasmussen, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 janvier 2006.

3) Monsieur Lars Ballieu Christensen, Consultant, Ph.D, cand.comm., demeurant à Godthåbsvej 18, DK-3400 Hille-rød, Danemark,

représenté par Monsieur Torben Rasmussen, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 janvier 2006.

4) La société SHARIES S.A., ayant son siège social à L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B 75.485,

représentée par Monsieur Torben Rasmussen, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 janvier 2006.

Les procurations après avoir été signées ne varientur par le mandataire, agissant ès-dites qualités, et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés ainsi qu'il a été dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

## **Titre 1<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société sous la forme d'une société anonyme dont la dénomination sera MOTTO S.A.  
Cette société aura son siège social à Mamer.

Il pourra être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** L'objet de la société est le développement et la commercialisation de produits et de logiciels pour appareils fixes et mobiles.

La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières ou de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social. Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions de EUR 31,- (trente et un euros) chacune.

Toutes les actions pourront être au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

## **Titre 2. Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs seront rééligibles.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs pourront émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des décisions prises à une réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur, gérant ou autres agents, actionnaire ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire consécutive à la constitution de la société.

La société sera engagée soit par la signature individuelle du délégué du Conseil d'Administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires; ils seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils seront rééligibles.

### Titre 3. Assemblée générale et répartition des bénéfices

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne seront pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décidera de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le 1<sup>er</sup> mercredi de juin à 14.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### Titre 4: Exercice social, Dissolution

**Art. 13.** L'année sociale commencera le 1<sup>er</sup> janvier et finira le 31 décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### Titre 5: Disposition générale

**Art. 15.** La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

#### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) Par Monsieur John Kristensen, préqualifié, cent quatre-vingts actions . . . . .	180
2) Par Monsieur Flemming Ast, préqualifié, cent quatre-vingts actions . . . . .	180
3) Par Monsieur Lars Ballieu Christensen, préqualifié, cent quatre-vingts actions . . . . .	180
4) Par la société SHARIES S.A., quatre cent soixante actions . . . . .	460
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentés ainsi qu'il a été dit, représentant l'intégralité du capital et se reconnaissant dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée au 11, rue Jean Schneider, L-8272 Mamer.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

- 3) Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Torben Rasmussen, administrateur-délégué, né le 26 mars 1960 à Aaby (Danemark), demeurant au 11, rue Jean Schneider, L-8272 Mamer;

b) Monsieur Flemming G. Petersen, homme d'affaires, né le 4 mai 1947 à Århus, (Danemark), demeurant à Skt. Pauls Kirkeplads 9, DK-8000 Århus C (Danemark);

c) Monsieur John Kristensen, executive advisor, M.Sc., né le 28 novembre 1967 à Gentofte, (Danemark), demeurant à Nylandsvej 45A, DK-2690 Karlsunde, (Danemark).

4) Est nommée commissaire aux comptes:

- La société FIDUCONCEPT, S.à r.l., L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, R.C.S. Luxembourg B 38.136.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2011.

6) Monsieur Torben Rasmussen, préqualifié, est nommé administrateur-délégué, tous pouvoirs lui sont délégués.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, dûment représentés, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous, Notaire, le présent acte.

Signé: T. Rasmussen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 32, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 31 janvier 2006.

T. Metzler.

(011665/222/321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

---

**NEWPORT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 69.308.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05642, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 25 janvier 2006.

Signature.

(009210.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

---

**FUTURE INNOVATING DEVELOPMENT AND ENGINEERING TECHNOLOGIES, S.à r.l.,**

**Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6834 Biver, 2, Biberbach.

R. C. Luxembourg B 86.410.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM05003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 janvier 2006.

Signature.

(009215.3/551/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

---

**MESOPOLITAN INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 77.383.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05800, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Signature.

(009212.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

---

**MESOPOLITAN INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 77.383.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05777, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Signature.

(009214.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

---

**INFO FINANCE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 90.764.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale*

Il résulte de l'Assemblée Générale tenue le 16 janvier 2006 que:

*Première résolution*

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, accepte la démission des deux administrateurs ci-dessous à compter de ce jour:

- Monsieur Jean-Michel Toscane, employé privé, né le 16 août 1970 à Marseille (F-13), demeurant à F-66250 Saint-Laurent de la Salanque, 33, avenue d'Alsace-Lorraine.
- Madame Brigitte Laurent, vendeuse, née le 1<sup>er</sup> juin 1970 à Cambrai (F), demeurant à F-66250 Saint-Laurent de la Salanque, 33, avenue d'Alsace-Lorraine.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide, à l'unanimité des voix, de nommer les deux administrateurs ci-dessous à compter de ce jour:

- Monsieur Gilles Malhomme, employé privé, né le 9 septembre 1964 à Mont Saint Martin (F-54), demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
- Monsieur Jonathan Beggiano, employé privé, né le 19 juin 1975 à Villerupt (F-54), demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Leur mandat expirera à l'assemblée générale statutaire en 2012.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, accepte la démission de Monsieur Jean-Michel Toscane de ses fonctions d'administrateur-délégué à compter de ce jour.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de nommer Monsieur Gilles Malhomme aux fonctions d'administrateur-délégué à compter de ce jour.

Son mandat expirera à l'assemblée générale statutaire en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05615. – Reçu 14 euros.

*Le Releveur (signé): D. Hartmann.*

(009211.3/1091/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

**BIGF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann.  
R. C. Luxembourg B 95.780.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM05915, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2006.

Signature.

(009216.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

**BENALEX-LUXE S.A., Société Anonyme.**  
R. C. Luxembourg B 97.084.

Par la présente il est notifié que le lieu du siège social de la société anonyme BENALEX-LUXE S.A. n'est plus à L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent, et ceci à partir du 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2006.

P. Tholl

*propriétaire du lieu*

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06589. – Reçu 89 euros.

*Le Releveur (signé): D. Hartmann.*

(009242.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

**F.C.P.E. LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 43, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 77.891.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02961, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2006.

Signature.

(009217.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

**SYS-DIS LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 113.759.

## STATUTS

L'an deux mille six, le douze janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société SYS DIS, une société anonyme au capital de 300.000,- EUR, constituée et existant sous le droit français, établie et ayant son siège social au 4, rue de l'Abbé Hazard, F-92000 Nanterre, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro B 330 413 279,

ici représentée par:

Maître Olivier Martin, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Nanterre (France), le 11 janvier 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, aux fins de formalisation.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la fabrication, la vente et l'installation de systèmes informatiques.

La société a encore pour objet la participation par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

La société pourra généralement effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de SYS-DIS LUXEMBOURG, société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

**Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par la société SYS DIS, prénommée et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence e premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2006.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à neuf cent cinquante euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Bernard Baron, administrateur de société, né le 14 juin 1960 à Neuilly-sur-Seine, demeurant au 30, avenue du Maréchal Delattre, F-92360 Meudon la Foret.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

3.- Le gérant prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

#### *Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le mandataire de la partie comparante prémentionnée a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Martin, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2006, vol. 901, fol. 14, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 janvier 2006.

J.-J. Wagner.

(011657/239/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

**COIN INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 70.421.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2006, réf. LSO-BM06048, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.

Signatures

(009218.3/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

---

**COIN INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 70.421.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM06052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.

Signatures

(009255.3/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

---

**HCEPP LUXEMBOURG CZECH REPUBLIC IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 5,452,225.**

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 82.117.

In the year two thousand and five, on the thirtieth day of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

HCEPP LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 76.008 (the «Sole Shareholder»),

here represented by Mrs Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in under private seal, which proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The Sole Shareholder is the sole partner of HCEPP LUXEMBOURG CZECH REPUBLIC IV, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 82.117, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 15 May 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1104 of December 4, 2001. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), on December 19, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 230 of February 26, 2004 (the «Company»).

The appearing party representing the entire share capital of the Company took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to authorize the manager, or the board of managers of the Company, as the case may be from time to time, to distribute interim dividends to the shareholder(s) on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to add a new article 18 to the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

«**Art. 18.** The manager or the board of managers, as the case may be, may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year which accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve as required by law or by these articles of incorporation.»

The Sole Shareholder further resolves to renumber the following articles of the articles of incorporation of the Company.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to modify the power of signature of the managers of the Company in order for the Company to be bound by the sole signature of any manager.



*Fourth resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the fourth paragraph of the article 12 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

**Art. 12. (§ 4).** «The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager, or by the signature(s) of any other person(s) to whom such power of signature has been delegated.»

The other paragraphs of article 12 of the articles of incorporation of the Company remain unchanged.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of the modification of its articles of incorporation are estimated at EUR 1,000.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le trente novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

HCEPP LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous la section B numéro 76.008 (l'«Associé Unique»),

représentée par Madame Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'un pouvoir, donné sous seing privé, lequel pouvoir, après avoir été paraphé ne varietur par le porteur du pouvoir et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé Unique est le seul associé de HCEPP LUXEMBOURG CZECH REPUBLIC IV, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous la section B numéro 82.117, constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 15 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1104 du 4 décembre 2001. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié de Maître Jean Seckler, notaire, résidant à Junglinster (Grand-Duché du Luxembourg), le 19 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 230 du 26 février 2004 (la «Société»).

La comparante représentant l'intégralité du capital social de la Société a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'autoriser le gérant ou le conseil de gérance de la Société, selon le cas au moment considéré, à distribuer des dividendes intérimaires à (aux) l'associé(s) sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide d'ajouter un nouvel article 18 dans les statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

«**Art. 18.** Le gérant ou le conseil de gérance, selon le cas, peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution. Les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal qui a été approuvé, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.»

L'Associé Unique décide ensuite de renuméroter les articles suivants des statuts de la Société.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le pouvoir de signature des gérants de la Société pour que la Société soit engagée par la seule signature d'un gérant.

*Quatrième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier le quatrième paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

**Art. 12. (§ 4).** «La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant, ou par la(es) signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué.»

Les autres paragraphes de l'article 12 des statuts de la Société demeurent inchangés.

37962

*Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la modification de ses statuts sont évalués environ à EUR 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Martougin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 décembre 2005, vol. 434, fol. 31, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 décembre 2006.

H. Hellinckx.

(011567/242/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

---

**BUSINESSTALK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2141 Luxembourg, 11, rue Emile Mayrisch.

R. C. Luxembourg B 37.932.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 21 septembre 2005*

Les mandats de Monsieur Michel Le Duc De Lillers,  
Monsieur Baudry Bonaert,  
Monsieur Axel Bonaert,

en tant qu'administrateurs et celui de Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés pour un terme d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 21 septembre 2005.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07280. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(009220.3/800/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

---

**LANDSIS G.E.I.E., Groupement Européen d'Intérêt Economique.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 49, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg D53.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des membres tenue par correspondance debut janvier 2006*

Il résulte dudit procès-verbal que:

Madame Nathalie Carbotti, née Prieur, employée privée née le 8 avril 1967 à Trèves (Allemagne), demeurant professionnellement au 13, rue Jean Bertholet, à L-1233 Luxembourg, a été nommée gérante pour la durée d'une année. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2007.

Luxembourg, le 18 janvier 2006.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM05085. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(009224.3/800/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

---

**VOYAGES SALES-LENTZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4901 Bascharage, Z.I. Bommelscheuer.

R. C. Luxembourg B 63.811.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BL00490, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(009245.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

---

**STOLT-NIELSEN S.A., Société Anonyme.**

 Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 12.179.

 In the year two thousand six, on the seventeenth of January.  
Before Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Jean-Paul Reiland, employee, residing in Bissen,

acting in his capacity as attorney in fact of the board of directors of STOLT-NIELSEN S.A., a société anonyme holding, with its registered office in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and under the name of STOLT TANKERS AND TERMINALS (HOLDINGS) S.A., on the 5th July 1974, R.C.S. Luxembourg B 12.179, by virtue of minutes of a meeting of the board of directors dated 8th March 1996, copy of which document had been affixed to a deed of the undersigned notary, dated 19th March 1996, published in the Mé-morial, Recueil des Sociétés et Associations, number 317 of 29th June 1996,

who referred to the deeds of the undersigned notary dated November 25th, 1996, April 13th, 2000, March 6th, 2001 and July 7th, 2004, which recited details of the authorised capital, of the authorisation to the board of directors to proceed with the issue of authorised shares and of the conversion of all issued Class B Shares of the Company into Common Shares of the Company and who declared:

That pursuant to options exercised between June 1, 2005 and August 31, 2005, one hundred and fifty-one thousand one hundred and seventy (151,170) new Common Shares without par value and one hundred and one thousand and seventy-five (101,075) new Class B Shares converted into new Common Shares without par value, have been issued as follows:

Class of Shares	Options exercised	Issue price per share (USD)	Issue price total (USD)
Common Shares at USD .....	42,320	5.90	249,688.00
Common Shares at USD .....	40,825	7.33	299,247.25
Class B Shares converted to Common Shares at USD .....	14,575	9.875	143,928.13
Common Shares at USD .....	35,575	13.10	466,032.50
Class B Shares converted to Common Shares at USD .....	33,000	14.625	482,625.00
Class B Shares converted to Common Shares at USD .....	43,650	14.75	643,837.50
Common Shares at USD .....	8,550	17.125	146,418.75
Class B Shares converted to Common Shares at USD .....	9,850	17.50	172,375.00
Common Shares at USD .....	15,300	20.125	307,912.50
Common Shares at USD .....	8,600	28.625	246,175.00
Class B Shares converted to Common Shares .....	4,300		0
Total Common Shares .....	256,545		
Total Proceeds .....			3,158,239.63

The one hundred and fifty-one thousand one hundred and seventy (151,170) new Common Shares and the one hundred and one thousand and seventy-five (101,075) new Class B Shares converted into new Common Shares, have all been subscribed and paid up in cash, so that the amount of three million one hundred and fifty-eight thousand two hundred and thirty-nine point sixty-three United States Dollars (3,158,239.63 USD) was at the free and entire disposal of the Company; proof of which subscription and payment was given to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders of 15th December 1995 decided to issue and to distribute to each holder of Common Shares of the Company one (1) Class B Share of the company for each two (2) Common Shares held, and as a consequence thereof to increase the issued share capital of the company by the issuance of Class B Shares as aforesaid. By its resolution of 18th December 1995, the Board of Directors resolved that each option under the stock option plan referred to above outstanding at the close of business on 26th December 1995 shall entitle the holder of such option, upon payment of the option price per Common Share therein provided, to receive from the Company, in addition to the Common Shares acquired upon such exercise, and without payment of further consideration, one (1) Class B Share of the Company for each two (2) Common Shares so acquired. By its resolution of 8th March 1996, the board of directors resolved that for each Common Share and Class B Share of the Company issued pursuant to the provisions of the Plan, (a) USD 1.00 per share be allocated to the «stated capital» account of the Company, (b) USD 0.10 be allocated to the «legal reserve» account and (c) the balance be allocated to the «paid-in surplus» account.

As a consequence thereof and of the foregoing issue of eight thousand six hundred (8,600) new Common Shares, in conformity with Article 5, 5th paragraph of the Articles of Incorporation and with a deed of the undersigned notary, dated March 6, 2001 referred to above, four thousand three hundred (4,300) new Class B Shares have been issued and immediately converted into an equal number of Common Shares and as a consequence thereof new Founder's Shares have also been issued in an amount equal to twenty-five percent (25%) of said two hundred and fifty-six thousand five hundred and forty-five (256,545) new Common Shares in conformity with Article 8 of the Articles of Incorporation i.e. sixty-four thousand one hundred and thirty-six point twenty-five (64,136.25) Founders' Shares to the holders of Founders' Shares then in issue; the entitlement of zero point twenty-five (0.25) Founders' Shares being carried forward until a next issue.

From the amount of three million one hundred and fifty-eight thousand two hundred and thirty-nine point sixty-three United States Dollars (3,158,239.63 USD), two hundred and fifty-six thousand five hundred and forty-five United States Dollars (256,545.00 USD) have been allocated as contribution to the share capital, twenty-five thousand six hundred and fifty-four point fifty United States Dollars (25,654.50 USD) have been allocated to the legal reserve which following such allocation, according to the party appearing hereto equals six million five hundred and fifty-seven thousand seven hundred and seventy-four point ten United States Dollars (6,557,774.10 USD) and two million eight hundred and seventy-six thousand and forty point thirteen United States Dollars (2,876,040.13 USD) have been credited as paid in surplus to an extraordinary reserve.

For the justification of the compulsory issue of Founder's Shares concurrent to the issue of Common Shares according to the Articles of Incorporation, the appearing party refers to the reports previously established by ARTHUR ANDERSEN & CO, Luxembourg, the conclusions thereof having been transcribed in notarial deeds recording past increases in Common Shares and Founders' Shares and which conclusions apply to the presently recorded increase of Founders' Shares as well.

As a result of the foregoing the first sentence of the second paragraph and the last sentence of the fourth paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation are amended as follows:

**«Art. 5. (2nd paragraph, first sentence).** The presently recorded issued capital of the Company is fixed at sixty-five million five hundred and seventy-seven thousand seven hundred and forty-one United States Dollars (USD 65,577,741.00) represented by sixty-five million five hundred and seventy-seven thousand seven hundred and forty-one (65,577,741) Common Shares of no par value, all of the said shares being fully paid.

**(4th paragraph, last sentence).** 16,394,435 (sixteen million three hundred and ninety-four thousand four hundred and thirty-five) Founders' Shares have been issued.»

*Translation into Euro*

For the purpose of registration, the foregoing increase of capital, legal reserve and is-sue premiums of a total amount of 3,158,239.63 USD are valued at 2,614,724.05 EUR.

*Estimate of the founders' shares*

The 64,136 Founders' Shares are estimated at 794.95 EUR.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form, whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital, are estimated at approximately 29,800.00 EUR.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille six, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant à Bissen, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de STOLT-NIELSEN S.A., société anonyme holding, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée sous forme d'une société de droit luxembourgeois et sous la dénomination de STOLT TANKERS AND TERMINALS (HOLDINGS) S.A., en date du 5 juillet 1974, R.C.S. Luxembourg B 12.179, en vertu d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 mars 1996, copie dudit document a été annexée à un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 mars 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 317 du 29 juin 1996.

Lequel comparant a déclaré se référer aux actes reçus par le notaire soussigné en date du 25 novembre 1996, du 13 avril 2000, du 6 mars 2001 et du 7 juillet 2004, qui ont mentionné le capital autorisé, les pouvoirs conférés au conseil pour émettre des actions dans les limites du capital autorisé et la conversion de toutes les Actions de Catégorie B de la société en Actions Ordinaires de la société et qui a déclaré en outre:

Qu'aux termes des options levées entre le 1<sup>er</sup> juin 2005 et le 31 août 2005, cent cinquante et un mille cent soixante-dix (151.170) Actions Ordinaires sans valeur nominale et cent et un mille soixante-quinze (101.075) nouvelles Actions de Catégorie B converties en Actions Ordinaires nouvelles sans valeur nominale, ont été émises comme suit:

Catégories d'actions	Options exercées	Prix d'émission par action (USD)	Prix d'émission total (USD)
Actions Ordinaires à USD . . . . .	42.320	5,90	249.688,00
Actions Ordinaires à USD . . . . .	40.825	7,33	299.247,25
Actions de Cat. B converties en Actions Ordinaires à USD. . . . .	14.575	9,875	143.928,13
Actions Ordinaires à USD . . . . .	35.575	13,10	466.032,50
Actions de Cat. B converties en Actions Ordinaires à USD. . . . .	33.000	14,625	482.625,00

Actions de Cat. B converties en Actions Ordinaires à USD . . . . .	43.650	14,75	643.837,50
Actions Ordinaires à USD . . . . .	8.550	17,125	146.418,75
Actions de Cat. B converties en Actions Ordinaires à USD . . . . .	9.850	17,50	172.375,00
Actions Ordinaires à USD . . . . .	15.300	20,125	307.912,50
Actions Ordinaires à USD . . . . .	8.600	28,625	246.175,00
Actions de Cat. B converties en Actions Ordinaires . . . . .	4.300		0
Total Actions Ordinaires . . . . .	256.545		
Total Montants . . . . .			3,158,239.63

Les cent cinquante et un mille cent soixante-dix (151.170) Actions Ordinaires nouvelles et les cent et un mille soixante-quinze (101.075) nouvelles Actions de Catégorie B converties en Actions Ordinaires nouvelles, ont toutes été intégralement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de trois millions cent cinquante-huit mille deux cent trente-neuf virgule soixante-trois dollars US (3.158.239,63 USD) a été mise à la libre et entière disposition de la société; la preuve de ladite souscription et dudit paiement a été fournie au notaire instrumentaire.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 15 décembre 1995 a décidé d'émettre et de distribuer à chaque détenteur d'actions ordinaires de la société une action (1) de catégorie B de la société pour deux (2) actions ordinaires, et en conséquence d'augmenter le capital émis de la société par l'émission d'actions de catégorie B tel que prévu ci-dessus. Par sa décision du 18 décembre 1995, le conseil d'administration a décidé que toute option, sous le Plan d'option sur titre mentionné ci-dessus, non réalisée lors de la clôture du 26 décembre 1995, donnera droit au détenteur d'une telle option moyennant paiement du prix d'option par action ordinaire y prévu de recevoir de la société en supplément des actions ordinaires ainsi acquises et sans autre paiement une (1) action de catégorie B de la société pour deux (2) actions ordinaires ainsi acquises. Par sa résolution du 8 mars 1996, le conseil d'administration a décidé que pour chaque action ordinaire et pour chaque action de catégorie B de la société émises conformément au Plan, (a) USD 1,00 par action est à allouer au compte capital de la société, (b) USD 0,10 est à allouer à la réserve légale, et (c) la différence est à allouer à la réserve extraordinaire.

A la suite de ce qui précède et de l'émission dont question ci-dessus de huit mille six cents (8.600) Actions Ordinaires nouvelles, conformément au cinquième alinéa de l'article cinq des statuts et à l'acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 mars 2001 dont question ci-dessus, quatre mille trois cents (4.300) nouvelles Actions de Catégorie B ont été émises et immédiatement converties en un nombre égal d'Actions Ordinaires et en conséquence des parts bénéficiaires nouvelles ont été émises en nombre égal à vingt-cinq pour cent (25%) des deux cent cinquante-six mille cinq cent quarante-cinq (256.545) Actions Ordinaires nouvelles conformément à l'article 8 des statuts, soit soixante-quatre mille cent trente-six virgule vingt-cinq (64.136,25) parts bénéficiaires aux détenteurs de parts bénéficiaires alors en circulation; le reste de zero virgule vingt-cinq (0,25) part bénéficiaire étant à reporter à une prochaine émission.

Du montant de trois millions cent cinquante-huit mille deux cent trente-neuf virgule soixante-trois dollars US (3.158.239,63 USD), un montant de deux cent cinquante-six mille cinq cent quarante-cinq dollars US (256.545,00 USD) a été alloué au capital social, un montant de vingt-cinq mille six cent cinquante-quatre virgule cinquante dollars US (25.654,50 USD) a été alloué à la réserve légale, qui à la suite de cette allocation s'élève conformément aux déclarations du comparant à six millions cinq cent cinquante-sept mille sept cent soixante-quatre virgule dix dollars US (6.557.774,10 USD) et un montant de deux millions huit cent soixante-seize mille quarante virgule treize dollars US (2.876.040,13 USD) a été alloué à la réserve extraordinaire.

Pour la justification de l'émission obligatoire de parts bénéficiaires de manière simultanée à l'émission d'actions ordinaires conformément aux statuts, le comparant se réfère aux rapports ARTHUR ANDERSEN & CO, Luxembourg, antérieurement dressés dont les conclusions figurent dans des actes notariés documentant des augmentations antérieures d'actions ordinaires et de parts bénéficiaires, lesquelles conclusions s'appliquent à l'augmentation des parts bénéficiaires documentée par les présentes.

A la suite de ce qui précède, la première phrase du deuxième alinéa et la dernière phrase de l'alinéa 4 de l'article 5 des statuts auront la teneur suivante:

«**Art. 5. (alinéa 2, 1<sup>ère</sup> phrase).** Le capital émis actuellement enregistré de la société est fixé à soixante-cinq millions cinq cent soixante-dix-sept mille sept cent quarante et un Dollars des Etats-Unis (65.577.741,00 USD) représenté par soixante-cinq millions cinq cent soixante-dix-sept mille sept cent quarante et une (65.577.741) Actions Ordinaires sans valeur nominale, toutes lesdites Actions ayant été entièrement libérées.

**(Alinéa 4, dernière phrase).** 16.394.435 (seize millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent trente-cinq) Parts de Fondateur ont été émises.»

#### *Conversion en euros*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital, la réserve légale et les primes d'émissions qui précèdent d'un montant total de 3.158.239,63 USD sont évaluées à 2.614.724,05 EUR.

#### *Evaluation des parts de fondateur*

Les 64.136 Parts de Fondateur sont évalués à 794,95 EUR.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à approximativement 29.800,00 EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P. Reiland, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 30, case 4. – Reçu 26.155,19 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

P. Frieders.

(011623/212/197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

**STOLT-NIELSEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 12.179.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

P. Frieders.

(011627/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

**GRAVOGRAPH FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.234.150.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 76.129.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises à Luxembourg le 14 décembre 2005*

Il résulte des résolutions prises en date du 14 décembre 2005 que:

- Monsieur Gérard Guyard a démissionné avec effet au 30 juin 2003 de son poste de gérant de la Société, et
- Monsieur Bradley Gilbert Stanius né le 14 mars 1946 et ayant comme adresse 1200 Columbian Drive, Punta Gorda, Floride 33950, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé en remplacement de Monsieur Gérard Guyard avec effet au 30 juin 2003 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme et sincère  
GRAVOGRAPH FINANCE, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05336. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009227.3/253/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

**URANIA INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 113.755.

**STATUTS**

L'an deux mille cinq, le trente novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) FINANCIAL PLANNING AND DEVELOPMENT HOLDING S.A., société de droit luxembourgeois ayant son siège à Luxembourg.

2) SELECT FINANCIAL HOLDING S.A., société de droit luxembourgeois ayant son siège à Luxembourg.

Tous deux sont ici représentés par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs ont déclaré constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre 1<sup>er</sup>. Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: URANIA INVEST S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières, ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, la prestation de services à filiales, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société a également pour objet l'exécution de toutes opérations immobilières, la gestion et l'administration de biens immobiliers.

## **Titre II. Capital social, Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 65.000,- (soixante-cinq mille euros), représenté par 650 (six cent cinquante) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III. Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière et le premier président du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

## **Titre IV. Année sociale - Assemblées générales**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à 18.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

## **Titre V. Généralités**

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2005.

*Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. FINANCIAL PLANNING DEVELOPMENT HOLDING S.A., prédésignée, trois cent vingt-cinq actions. . . . .	325
2. SELECT FINANCIAL HOLDING S.A., prédésignée, trois cent vingt-cinq actions . . . . .	325
Total: six cent cinquante actions . . . . .	650

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 65.000,- (soixante-cinq mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ 1.600,- EUR.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs pour la durée de six ans:

- 1) M. Guy Feite, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.
- 2) M. Sébastien Vachon, employé privé, demeurant à Luxembourg.
- 3) Mlle Vanessa Roda, employée privée, demeurant à Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme comme commissaire aux comptes pour la durée de six ans: la société EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIARY S.A., 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, vol. 151S, fol. 3, case 5. – Reçu 650 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

J. Elvinger.

(011591/211/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.